

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Communiqué de presse

21 février 2001

Le Conseil fédéral réaffirme son engagement dans la lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite

Soutien à des projets en faveur des droits de l'Homme et contre le racisme et création, au sein du DFI, d'un bureau pour la lutte contre le racisme

Le Conseil fédéral alloue un crédit de 15 millions de francs à des projets en faveur des droits de l'Homme et de la prévention contre le racisme. Il met ainsi en œuvre les mesures qu'il avait annoncées dans sa déclaration relative au rapport de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale. Le Conseil fédéral va en outre créer au secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (DFI) un organe spécialisé dans la lutte contre le racisme. Par ces mesures, il répond au besoin avéré de renforcer les activités de la Confédération en matière de lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite.

Le Conseil fédéral est convaincu que le soutien accordé à des projets de tiers constitue un signe important en matière de prévention de l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie ainsi que de sensibilisation de l'opinion aux revendications des groupes discriminés et en faveur des droits de l'Homme. La décision porte sur les points suivants :

- un crédit d'engagement de 15 millions au total limité à cinq ans, c.-à-d. pour les années 2001 à 2005 ;
- la fondation *Education & développement* reçoit le mandat, en accord avec la CDIP, de soutenir et d'accompagner, selon des critères bien établis, des projets du secteur scolaire portant sur le racisme et les droits de l'Homme, pour un montant total de 2,5 millions de francs
- le DFI est chargé de mettre en œuvre les décisions et d'assurer la coordination, l'information, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation des projets, ainsi que le travail de relations publiques qui en découle, en accord avec le groupe de travail et les offices intéressés.
- les départements et les offices sont chargés d'accorder une plus grande attention à ce thème dans l'exécution de leurs tâches et de l'intégrer davantage et durablement dans leur travail et leurs programmes de formation. Le programme de formation destiné à l'ensemble du personnel de la Confédération devra désormais lui aussi en tenir compte.

Suite à la publication du rapport de la Commission Bergier, le 6 décembre 1999, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt, par arrêté du 28 juin 2000, à accorder un soutien financier à des projets de tiers en matière de sensibilisation et de prévention dans les domaines des droits de l'Homme, de la prévention de l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie, ainsi que de la sensibilisation aux revendications des groupes discriminés. Il a chargé un groupe interdépartemental composé de représentants du DFAE, du DFI, du DFJP et du DFE de lui soumettre des propositions concrètes en vue de mettre ces projets en œuvre au sein et en dehors de l'administration. Ce groupe a élaboré ses projets sur la base de discussions avec des experts et après une vaste enquête à l'échelon national auprès d'organisations qui s'occupent de ces questions.

Le Conseil fédéral est fermement convaincu que l'on ne peut se contenter de mesures légales pour lutter contre l'extrémisme de droite. C'est pourquoi il a, par arrêté du 2 octobre 2000, chargé le DFI d'examiner l'opportunité de la création, au sein de l'administration, d'un bureau pour la lutte contre le racisme. La proposition du Département fédéral de l'intérieur, qui a été agréée par le Conseil fédéral, s'appuie sur les expériences collectées par la Commission fédérale contre le racisme (CFR) au cours de ses cinq années d'existence.

La mission de ce bureau consistera à coordonner et à mettre en réseau au sein de l'administration les mesures contre le racisme et l'extrémisme de droite. Ce sera en outre l'interlocuteur des cantons et des institutions. Il assurera par ailleurs l'examen et le suivi de projets en faveur des droits de l'Homme et contre le racisme pour lesquels le Conseil fédéral, suite au rapport de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale débloque aujourd'hui un crédit de 15 millions de francs étalé sur cinq ans.

Le nouveau Bureau (2,5 postes au total) sera géographiquement situé près de l'actuel secrétariat de la CFR auquel il prêtera main-forte, soulageant celui-ci des tâches administratives.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Service de presse et d'information